

Perplexités sur Israël

DANS un article récent paru ici même sous le titre « Réflexion sur Israël » (*Esprit*, fév. 1958), André Néher a tenté d'expliquer l'existence politique de l'Etat d'Israël par la destinée même du peuple juif, « éternellement singularisée » (216) par la Parole biblique. Il a ainsi appelé les lecteurs non Juifs de notre Revue à réfléchir eux aussi sur Israël au même niveau de radicalité que lui.

André Néher nous invite à retrouver, par delà les données *accidentelles* de la réalité israélienne, ce qu'il appelle ses données *essentielles*. Accidentels, à ses yeux, sont l'esprit pragmatique et la mentalité héroïque de l'Israélien d'aujourd'hui, condamné par les circonstances de l'immigration massive, par l'état de demi-blocus, par la menace quotidienne de destruction physique, à cet apparent métissage d'américanisme et de socialisme et surtout à ce comportement militaire qui fait parfois taxer Israël de bellicisme. Accidentelle, par conséquent, fut surtout l'inquiétante conjonction de la campagne du Sinaï avec le coup de force franco-britannique sur Suez et la convergence plus inquiétante encore des intérêts d'Israël avec ceux de la France, empêtrée en Algérie. C'est enfin sous la même rubrique qu'A. Néher place tout le « malentendu » israélo-arabe, y compris le problème des réfugiés arabes de Palestine, qu'on voit encore aujourd'hui, huit ans après leur émigration, dans des camps d'hébergement. Tous ces conflits, il les replace dans la perspective relativement rassurante d'une possible coexistence judéo-arabe.

De ces données accidentelles, A. Néher en appelle aux données essentielles : il y a, dit-il, une *essence* « qui seule définit la figure réelle et permanente de l'Etat d'Israël, qui seule appelle et autorise un jugement » (222). Cette essence relie la destinée d'Israël à une *Terre*, la Terre-Sainte, la Palestine. L'Exil du peuple juif aux quatre coins du monde n'a pas seulement confirmé ce lieu par la douleur de la séparation, il en a fait un phénomène mondial : parce que le peuple juif est exilé dans le monde entier, la Palestine, centre de l'Exil, devient le centre du monde. Dès lors l'Etat

d'Israël ne peut avoir pour fondement qu'une « géo-théologie » (223) qui fait coïncider l'Absolu avec une Terre ; cette destinée, soudée à une terre promise, fait de l'Etat d'Israël tout autre chose qu'un Etat de « croisés », ou de « colons », ou « d'indigènes » révoltés ; Israël, c'est l'Etat de la Montée, du Retour ; c'est l'Etat de la convergence, du rassemblement, du remembrement, dans un Espace *inhérent par essence* au Temps que déploie l'Israël dispersé.

Cette exégèse du juif par lui-même pose au non-juif deux questions fondamentales :

1) Cette « essence » alléguée par une communauté singulière — celle que composent ensemble les Juifs de la dispersion et ceux de l'Etat d'Israël — peut-elle être *reconnue* par les autres hommes, par les autres communautés ?

2) Cette reconnaissance peut-elle conduire à une solution *politique* des conflits qui ont été présentés comme « accidentels » ?

I

Le Juif se tient donc parmi les nations invoquant une *essence* singulière ; et je me demande ce que cela signifie — pour moi non-Juif, pour nous les « nations » —, qu'un peuple dispersé se considère *exilé* partout ailleurs qu'en Palestine et ne se reconnaisse comme peuple qu'en liaison avec une Terre.

Il y a, me semble-t-il, une manière fautive d'aborder le problème pour un non-Juif : c'est de le poser en termes de vérité absolue et par conséquent de suivre le Juif croyant sur le terrain qu'A. Néher appelle le terrain de « l'essence ». En effet, posé en ces termes, le problème n'est susceptible d'aucune réponse *commune* ; pour les *autres*, l'essence alléguée est un mythe ; pour le chrétien, Sion n'est *plus* absolument parlant, une Terre, un Royaume de ce monde ; Sion n'est plus la Palestine ; Sion signifie un Lieu qui n'est pas une Terre, un Royaume sans Terre ; le sens littéral de la Terre Promise est aboli dans le symbolisme d'un lieu non-géographique ; la géo-théologie est un moment dépassé et aboli de l'histoire spirituelle déroulée par le prophétisme juif lui-même ; je dois donc dire, comme chrétien : « l'essence » qui fonde l'existence d'Israël n'est plus une essence qui fonde *mon* existence.

Mais si je ne peux *participer à l'essence* qu'allègue le Juif croyant pour revendiquer un lieu absolu, je peux *comprendre, par imagination et par sympathie, sa foi*. Cela suffit, non sans doute pour une théologie, mais pour une politique. La vocation d'un peuple n'a pas besoin d'être une vérité attestée par les autres, pour être reconnue comme une grandeur historique. Chaque peuple a dans

PAUL RICŒUR

l'histoire quelque chose comme un projet qui fonde le consentement de ses membres à une même existence communautaire ; ce projet se manifeste dans une morale concrète, dans un « esprit », que seuls ses membres peuvent comprendre du dedans et vivre effectivement ; un Droit International n'exige certainement pas que les peuples noient leurs singularités et leurs différences dans des abstractions incolores. C'est pourquoi, ce qui importe à la politique mondiale ce n'est pas « l'essence » d'Israël, incommunicable à tout autre peuple, ce n'est pas la vérité de cette « essence », c'est la réalité de son existence, constituée par sa foi même offerte en spectacle à tous les peuples. Ce qui importe à la politique mondiale, c'est qu'il y ait un peuple qui *croie* de toute sa faiblesse, de toute sa souffrance, de toute son espérance, que sa seule existence possible est située en un lieu précis du monde qu'elle est malheureuse hors de ce lieu, heureuse quand elle y est rassemblée.

Or il n'existe pas de foi que je puisse autant comprendre sans la partager que la foi d'Israël en la Terre Promise ; aussitôt après avoir dit que, en vérité, la géo-théologie est fausse, abolie, anéantie dans la Bonne-Nouvelle universelle, je me sens contraint de dire que l'existence des hommes qui continuent de croire à cette géo-théologie m'est plus proche qu'aucune existence. Pour deux raisons : d'abord parce que sans la géo-théologie de la Terre Promise, moment maintenant dépassé, je ne serais rien ; l'Israël d'aujourd'hui, c'est la descendance des Prophètes qui ont donné la Bible au monde ; cette descendance des Prophètes ne peut constituer un peuple comme les autres ; je suis avec elle dans un rapport insolite et hyper-politique — « métaphysique » au sens d'A. Néher ; l'Israël d'aujourd'hui est dans le prolongement de l'Israël qui est *ma* mémoire. Et puis, je suis dans un autre rapport avec Israël : j'appartiens aux nations qui ont persécuté la descendance des Prophètes ; même si personnellement je n'ai pas pris part à ce crime, je suis solidaire des Etats, des Eglises, de la chrétienté sociologique qui sont coupables des massacres, des déportations, des tortures, des humiliations qui jalonnent l'histoire d'Israël depuis sa dispersion et *qui sont un facteur décisif de sa prise de conscience comme peuple exilé loin de la Terre essentielle.*

Voilà pourquoi je peux comprendre en imagination et en sympathie la foi d'Israël, même si je ne crois pas, moi-même, à sa géo-théologie.

Cette compréhension latérale de la destinée du peuple juif — à défaut d'une impossible participation par le centre — me conduit à la seule question que j'aie le droit de poser à mon ami Juif : l'essence que vous invoquez et qui, pour vous, fonde votre droit à la terre de Palestine, est-elle compatible avec *l'existence des autres*, autour de cette terre, et sur cette terre même ? Si en

elle-même et pour elle-même la vocation d'Israël à cette Terre est incommunicable à tout autre, seul le problème de la compossibilité des vocations et, en conséquence, de la coexistence des communautés historiques dans le même espace peut et doit faire l'objet d'un dialogue et d'une discussion. Si la vocation d'un peuple ne doit être « vécue » que par ce peuple, elle requiert un minimum de reconnaissance par autrui pour coexister avec celle des autres dans une politique mondiale. Cette reconnaissance minimale par les autres est le fondement, non de l'existence pour soi d'Israël, mais de son existence *avec* les Nations.

Or cette question nous l'avons posée, en Europe, en fonction seulement des deux facteurs que j'évoquais à l'instant pour affirmer ce que j'appelais ma « compréhension latérale » de la foi d'Israël, à savoir la filiation historique du judaïsme au christianisme et la persécution des Israélites par la chrétienté. Ces deux facteurs nous ont conduits (je dis toujours « nous », au sens des solidarités politiques) à poser une série de décisions : la déclaration Balfour de 1917 (approuvée par les Alliés de la Grande-Bretagne) accordant au mouvement sioniste « l'établissement en Palestine d'un Foyer National pour le peuple juif » la pression de l'opinion publique mondiale sur la Grande-Bretagne pour qu'elle cesse de faire obstacle par le blocus de sa marine à l'immigration massive des Juifs issus des camps allemands de personnes déplacées, — la commission d'enquête de l'O.N.U. qui aboutit au plan de partage de 1947, — le vote de la résolution de partage de la Palestine par l'Assemblée générale des Nations-Unies par 33 voix contre 13 et les abstentions, (les Etats-Unis et l'Union Soviétique votant *pour*), — la reconnaissance de l'Etat d'Israël, après la proclamation de l'indépendance par Ben Gourion.

Que signifient ces actes qui nous engagent, nous, Américains, Européens, Soviétiques ? Ils signifient d'abord et avant tout le paiement *par l'Europe* d'une dette historique à l'égard du peuple juif. La chrétienté et les nations issues de la chrétienté historique ont payé à la fois leur dette de *reconnaissance* à l'égard des descendants des Prophètes et leur dette de *culpabilité* à l'égard des victimes de tous les pogroms et de tous les Auschwitz de l'histoire.

Mais dans la mesure même où l'Europe et l'Amérique ont permis et parfois favorisé le retour d'un million de rescapés en Palestine pour régler leur dette historique à l'égard du peuple juif, c'est d'abord en fonction de l'Europe *et seulement à titre secondaire en fonction du peuple arabe* que le problème d'Israël a été posé jusqu'en 1948. L'Europe — cette Europe culturelle qui s'étend de Vancouver à Vladivostok — a réglé sa question juive en livrant au peuple exilé une terre qui était devenue arabe dans l'intervalle de l'Exil. En réglant sa question juive, l'Europe a créé un problème

PAUL RICŒUR

judéo-arabe dont elle n'a pas présumé le *poids futur* avec la même clairvoyance qu'elle a évalué le *poids passé* du problème judéo-chrétien.

C'est ici que je rencontre ma seconde question.

II

Résoudre le problème Europe-Israël n'était-ce pas créer un problème plus insoluble, le problème judéo-arabe ? C'est ici que je retrouve toutes les données qu'André Néher tient pour « accidentelles » et tous les problèmes qu'il appelle les « malentendus ». Ne sont-ce pas précisément les conséquences inéluctables des données qu'il appelle par ailleurs « essentielles », à savoir la vocation d'Israël pour une terre *qui a eu une histoire depuis la dispersion de l'ancien Israël, et singulièrement une histoire arabe* ?

Je veux dire tout de suite que, nous Européens, nous nous sommes rendus solidaires de cette « essence » alléguée, dès lors que nous avons *consenti* au retour massif d'un million de Juifs en Palestine, *voté* le partage de la Palestine et *reconnu* l'Etat d'Israël. Ces actes nous engagent. Il nous faut donc assumer les conséquences judéo-arabes de la liquidation du problème judéo-chrétien. Cela doit être bien entendu ; aucune politique pro-arabe ne peut passer par le reniement de l'acte de 1948 ; quoi qu'il doive nous en coûter nous nous sommes liés de manière irrévocable depuis la déclaration Balfour de 1917 jusqu'à la reconnaissance d'Israël en 1948.

C'est donc bien en termes de *coexistence* et non d'*exclusion* qu'il FAUT poser le problème judéo-arabe. Mais cela n'empêche pas, en retour, que nous avons, nous Européens, résolu le problème Europe-Israël aux dépens des Arabes et que nous nous sommes créé une dette du côté arabe en soldant notre dette du côté juif ; et cette dette, nous ne savons pas comment l'acquitter, parce qu'il est exclu que nous consentions à un crime arabe contre Israël, à un crime collectif qui nous rendrait, une nouvelle fois dans l'histoire, comptable du sang des Juifs dont nous avons accepté le retour en Israël. Il faut dire la vérité : nul ne peut actuellement déterminer les modalités d'une coexistence entre Juifs et Arabes au Moyen-Orient. Nous nous sommes obligés à travailler à cette coexistence, mais toutes les forces en présence vont en sens contraire de cette coexistence, tant du côté juif que du côté arabe. Je ne peux pas considérer comme des « malentendus » et des traits « accidentels », les phénomènes redoutables qui se déroulent au Moyen-Orient et qui procèdent inéluctablement de *notre* consen-

tement de 1948 par lequel nous avons biffé l'histoire arabe de la Palestine pour réaffirmer sa destination juive.

Du côté arabe, je ne vois guère comment l'insertion en coin d'Israël en terre arabe peut être discernée d'un phénomène « croisé » ou d'un phénomène « colonisation » ; alors que, vu du côté juif, le Retour est spirituellement irréductible à l'un et l'autre de ces phénomènes, du côté arabe il en est politiquement indiscernable, à moins d'une compréhension en imagination et en sympathie des raisons bibliques de la « montée » des Juifs en Palestine. Pour que les Arabes puissent accepter du fond du cœur Israël, il faudrait qu'ils puissent comprendre, mais sans la partager, la géo-théologie d'Israël. Je ne vois guère que cette compréhension de la réalité biblique d'Israël soit dans la ligne de la révolution populaire qui est en train de se développer à partir du Caire et de Damas. C'est pourquoi mon pessimisme et mon inquiétude sont grands quant à l'avenir de la paix au Moyen-Orient. En fait le monde arabe était encore un « objet » de la politique mondiale entre 1917 et 1948 ; cet état de fait, que Bennabi a décrit comme état de « colonisabilité », a favorisé la création de l'Etat d'Israël ; car il a permis de négliger relativement l'aspect arabe du Retour des Juifs en Palestine. Or cette situation n'existe plus, ou de moins en moins ; c'est pourquoi certaines des conditions qui existaient pour la création de l'Etat d'Israël n'existent plus pour son maintien. Le réveil du monde arabe me paraît gros de toutes les menaces d'un fascisme démagogique dont l'irréductibilisme des émigrés palestiniens sera le fer de lance.

Mais du côté juif le déroulement de la politique du Retour ne me paraît pas moins lourd de menaces. L'Etat juif est né du renversement de la majorité en Palestine au profit des Juifs, par suite de l'immigration juive massive d'après-guerre et de l'émigration de plusieurs centaines de milliers d'arabes palestiniens lors de la guerre des frontières de 1948. L'avenir serait moins sombre si un nouvel équilibre démographique pouvait être établi à partir de cette situation de fait (et sous réserve d'une solution amiable du problème des réfugiés dont d'ailleurs nul n'entrevoit actuellement les termes). Mais la loi du Retour, « par laquelle l'Etat d'Israël s'est engagé à assurer à tout juif menacé le droit d'immigration immédiate et de citoyenneté inconditionnelle », fait de l'Etat d'Israël un Etat virtuellement ouvert à plusieurs millions d'immigrants. Ici André Néher fait remarquer « qu'il dépend uniquement de la volonté des peuples non-juifs que cet appel ne provoque aucune rupture d'équilibre démographique » (226). C'est vrai ; mais ce ne sont pas les peuples arabes qui, une fois encore, détiennent la clé de l'oppression et donc de l'immigration en Israël ; la masse

PAUL RICŒUR

juive de la Diaspora est en Russie et en Amérique. Mais surtout la seule existence de l'Etat d'Israël et de la Loi du Retour constitue un « appel » adressé à tout Juif dans le monde, indépendamment de la persécution. A. Néher parle lui-même de « l'inséparable unité » (223) entre l'Etat d'Israël et le judaïsme de la Diaspora ; il ajoute aussitôt, il est vrai, que « le Juif de la Diaspora sait différencier les liens qui le rattachent à sa patrie de ceux qui le relient à la fratrie israélienne » (225) ; mais cette différenciation n'est-elle pas subtile et fragile, comparée à la puissance d'attraction de la « fratrie israélienne » ? Pour qui veut penser à longue échéance, la Loi du Retour n'est-elle pas un facteur de dissociation pour le « patriotisme » des Juifs de la Diaspora, du moment qu'ils se considèrent eux-mêmes comme des Juifs et non pas seulement comme des citoyens parmi d'autres ? Si la Palestine est le centre de l'Exil, le Retour n'est-il pas la destinée normale de tout Juif qui se reconnaît en Exil ? Ne lui faut-il pas des raisons de ne pas « monter » en Israël, du moment que sa destinée est de faire partie du « cortège innombrable des *olim* » ? On aimerait avoir ici une anticipation raisonnable, par des Juifs croyants et non-croyants, israéliens et non-israéliens, des rapports futurs entre le judaïsme de la Diaspora et l'Etat d'Israël.

Les perspectives ouvertes par la Loi du Retour, à l'époque du réveil arabe, ne peuvent, me semble-t-il, que s'assombrir à mesure que l'Etat d'Israël deviendra un Etat laïque. Cela paraît paradoxal d'avancer ce motif, après avoir axé sur la théologie du Retour toute l'entreprise politique d'Israël. Mais précisément la politique qui trouve son sens dans une telle théologie peut aussi y trouver sa mesure. Or si, comme je le lis partout, les Juifs croyants, capables de donner au Retour le sens d'une « conquête mystique de l'absolu » (223), sont une minorité de plus en plus faible en Israël même, je me demande bien ce que peut signifier le Retour hors de la « prophétie biblique » et ce qui peut protéger toute l'entreprise politique d'un Israël laïcisé contre le militarisme et l'expansionisme à base raciste. A vrai dire, ce qui est difficilement compréhensible pour un non-Juif, c'est le sens que peut conserver le Retour chez un Juif non-croyant ; s'il y a un mystère du Juif croyant, il y a une énigme du Juif non-croyant et qui se reconnaît Juif. Or c'est sur cette énigme que semble devoir s'édifier l'avenir d'Israël. Je ne vois rien dans l'étude d'A. Néher qui m'aide à comprendre cette énigme. Croit-il, comme sa dernière page le laisse entendre, qu'un Juif aussi « laïc » soit-il, reste toujours animé, du seul fait qu'il est juif, par « les motivations qui jaillissent également de la source biblique » (228) ? La possibilité d'un Etat d'Israël qui ne se comprendrait plus lui-même par la promesse biblique, qui tiendrait cette promesse pour un mythe fondateur

à la mort duquel l'Etat pourrait survivre en tant qu'Etat, est-elle donc radicalement exclue de l'horizon historique ? N'est-ce pas avec cette possibilité que les Prophètes de l'ancien Israël ont sans cesse lutté, contre *elle* qu'ils ont prophétisé ? Or c'est à cette éventualité qu'est suspendue la détérioration de la situation au Moyen-Orient ; si Israël est trop faible pour menacer réellement les Etats arabes, quoi que ceux-ci feignent de croire, la réduction d'Israël à une puissance parmi les puissances, opposant militarisme à militarisme, expansionisme à expansionisme, serait un facteur d'insécurité et de tension supplémentaire. Au fond, ce dont souffre le Moyen-Orient c'est d'un conflit de géo-théologies sans cesse dégradées en géo-politiques. Israël et l'Islam ne sont-ils pas frappés du même mal, qui est en partie notre œuvre ?

Telles sont les perspectives effrayantes du conflit judéo-arabe. Si nous n'y prenons garde, c'est de là que peut partir l'étincelle de la guerre atomique.

C'est pourquoi seules des mesures conservatoires peuvent être envisagées actuellement, à défaut d'un véritable dialogue judéo-arabe, actuellement hors de portée.

1) L'état d'équilibre atteint en 1948 reposait sur l'accord entre les grandes puissances et d'abord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. La paix au Moyen-Orient ne peut reposer que sur la reconstruction de l'accord de 1948. L'embargo sur toutes les armes à destination de tous les pays du Proche-Orient est la première mesure conservatoire qui s'impose aux grandes puissances.

2) Seule une politique parallèle de non-engagement dans les blocs de puissance peut recréer une communauté de vues entre Israël et les pays arabes ; Nahum Goldmann est sur ce point le véritable interprète des intérêts d'Israël.

3) L'équilibre démographique actuel du Moyen-Orient doit être garanti par les puissances ; A. Néher propose que la Loi du Retour soit « examinée par une Cour Internationale de Justice du genre de celle de la Haye » (226), afin de lever le soupçon qu'elle soit un moyen détourné d'expansionisme israélien ; cette proposition est très intéressante et rentre dans le projet de *reconnaissance par les autres* de la vocation d'Israël.

4) Les puissances doivent obtenir la reconnaissance formelle par les Arabes de l'Etat d'Israël dans ses frontières actuelles (ou approximativement) et la signature d'un traité de paix *en échange de l'étude de formules neuves de fédération qui assureraient à Israël une existence nationale à l'intérieur d'un ensemble politique où les Arabes joueraient le rôle décisif*. Seule « la reconnaissance du fait arabe au sein de l'œuvre sioniste » (selon le mot d'A. Néher) (220)

PAUL RICŒUR

et la reconnaissance du fait sioniste au sein de l'entreprise arabe pourraient mettre fin au conflit judéo-arabe. Nous n'en sommes pas là. Tout va même en sens contraire. Du moins dépend-il des grandes puissances, qui ont consenti à l'*existence* d'Israël, de vouloir maintenant sa *coexistence* avec le monde arabe, puisque c'est le problème qu'elles ont créé en voulant réparer l'échec de l'existence d'Israël au sein de la chrétienté.

Paul RICŒUR.

Après avoir lu l'article de Paul Ricœur, André Neher nous a envoyé les lignes suivantes :

Je ne crois vraiment pas nécessaire de munir de notes le texte de Ricœur, tant je suis d'accord avec lui (ou, dans la mesure où il parle en chrétien, — et pour reprendre ses propres termes, — tant je suis en sympathie avec lui). De tous les efforts de réflexion sur Israël tentés jusqu'ici par des non-juifs, c'est certainement l'un des plus émouvants et l'un des plus justes.

Je souscris sans réserves aux propositions de mesures conservatoires formulées par Ricœur. Tout au plus suis-je un peu plus optimiste que lui en ce qui concerne leur pouvoir éventuel de « conservation » et de construction d'un avenir pacifique.

Je ne crois pas, en effet, aux dangers de la Loi du Retour. L'expérience des dix années écoulées (et même du demi-siècle de sionisme) montre qu'en fait, à de rares exceptions près, l'attraction de l'Etat d'Israël, dont Ricœur craint les répercussions, ne s'exerce massivement qu'en contexte de persécution. La dialectique de l'Exil et du Retour obéit à la « règle sociologique fondamentale » signalée par Rabi : elle est tributaire, en politique concrète, non de la manière dont les Juifs dans le monde envisagent leur propre situation, mais de la situation réelle dans laquelle ils sont placés par les nations. La mesure conservatoire n° 3 résoudrait suffisamment ce problème.

Je ne crois pas non plus aux dangers d'une laïcisation absolue de la politique d'Israël. Tous les signes actuels montrent que nous sommes effectivement dans la situation biblique, mais la vigilance prophétique tend à l'emporter sur le positivisme politique. Il existe, en Israël, une perpétuelle réflexion sur les actes politiques, et elle n'est pas menée par des personnalités marginales, mais par les hommes politiques eux-mêmes qui détiennent les responsabilités du pouvoir. Constamment ils reviennent sur le *sens* qu'il faut donner, qu'ils voudraient donner, à la campagne du Sinaï, à la politique d'immigration, à l'essence de l'Etat, — et les plus laïcs parmi ces hommes

ISRAEL

politiques se réfèrent non aux données positives et réalistes mais à la réalité métapositive de la vocation biblique du peuple juif (voir le compte-rendu des débats du Congrès Idéologique de l'Organisation Sioniste d'août 1957, à Jérusalem, auquel Rabi fait allusion et auquel il m'a été donné de participer personnellement. Ce compte-rendu vient d'être publié *in-extenso* dans la Revue philosophique *Hazout*, 1958, N° 4). Ce qu'il faut intensément espérer, c'est, comme Ricœur et Rabi l'indiquent eux aussi, que des réflexions semblables s'instaurent du côté arabe, afin que le dialogue judéo-arabe, enfin libéré des obsessions occidentales, ne commence pas sur l'abîme, mais sur une position concrète, préparée de longue date avec ténacité et espoir. Depuis la création de l'Etat, un périodique pour l'entente judéo-arabe — *Ner, Lumière* — paraît, sans interruption en Israël, recrutant ses courageux rédacteurs parmi des penseurs engagés dans la vie normale du pays et y assumant des responsabilités élevées. Existe-t-il quelque chose de semblable dans les pays arabes ?

André NEHER.